



Quaker United Nations Office

13 Avenue du Mervelet
CH-1209 Geneva, Switzerland

Tel +41 (22) 748-4804

Fax +41 (22) 748-4819

Email rbrett@quno.ch

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Quatrième session

12 Mars-5 Avril 2007

Ordre du jour: Suivi des décisions du CDH

Intervention orale

Prononcée par Rachel Brett, Quaker United Nations Office, Genève

Déclaration commune des organisations de défense des Droits de l'Homme suivantes bénéficiaires du statut ECOSOC : Amnesty International, Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Friends World Committee for Consultation, International Service for Human Rights, Groupe international de travail pour les Peuples Autochtones (IWGIA), Centre néerlandais pour les peuples autochtones (NCIV), Droits et Démocratie.

La *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones* adoptée par le Conseil des Droits de l'Homme en juin 2006 est une affirmation des droits humains des peuples parmi les plus vulnérables et fréquemment persécutés dans le monde. En tant qu'organisations de défense des Droits de l'Homme oeuvrant pour la protection et l'avancement de ces droits, nous félicitons le Conseil des Droits de l'Homme pour l'adoption de ce texte et soulignons la nécessité de l'adoption de cette *Déclaration* par l'Assemblée Générale avant la fin de la 61^{ème} session.

La Résolution 61/178 de l'Assemblée Générale offre aux Etats et aux représentants autochtones la possibilité de mieux comprendre leurs intérêts respectifs et d'assurer un large soutien à la *Déclaration*. Nous recommandons à la communauté internationale de collaborer étroitement avec les peuples autochtones afin d'éviter tout nouveau retard dans l'adoption de cette *Déclaration*.

Nous regrettons que quelques Etats essayent de profiter de l'occasion pour lancer un nouveau processus de négociation de la *Déclaration*. Les Etats qui cherchent à renégocier ce texte ont une longue liste de dispositions qu'ils souhaiteraient voir modifier. Cette liste comprend des articles qui ont été provisoirement adoptés dans le cadre du processus mené par le Groupe de Travail et pour la protection des droits humains conformément aux organes des traités des Nations Unies. Ces négociations supplémentaires n'aboutiront pas sur un texte plus fort ou un support plus large. Au contraire, la renégociation de ce texte risque de l'affaiblir et pourrait déboucher sur un processus chaotique mettant en danger la *Déclaration*.

Nous regrettons également que ces Etats aient cherché à promouvoir la ré-ouverture de ce texte arguant des conséquences extrêmes et infondées quant aux retombées de cette *Déclaration*. Les affirmations que la *Déclaration* pourrait menacer les droits et les intérêts d'autres secteurs de la société, ignorent délibérément le fait que la *Déclaration* ne peut-être interprétée que par rapport à la totalité des protections des droits humains déjà existantes et des obligations des Etats. La *Déclaration* elle-même le reconnaît explicitement. Il est essentiel que les Etats cessent de colporter craintes et

préjugés injustifiés qui empêchent non seulement l'adoption finale de la *Déclaration*, mais également la réalisation des droits humains des peuples autochtones en général.

Il est évident que la mise en œuvre de la *Déclaration* sera difficile pour certains Etats. Cependant, la communauté internationale n'aurait pas passé des décennies à développer cet instrument pour approuver un statut quo. Nous rappelons aux Etats que le but du système international de défense des droits de l'homme est de protéger les droits de l'homme en toutes circonstances, et non seulement lorsque les Etats le jugent opportun.

Nous croyons que la *Déclaration* des Nations Unies présente de nombreux avantages et qu'il n'y a rien à en craindre. Les peuples autochtones et les Etats ont développé une rhétorique susceptible d'aider à l'émergence de nouvelles relations, favorisant ainsi les principes démocratiques qui guident les Nations Unies.

Après des décennies de discussions sur ce que sont les droits des peuples autochtones, il est temps pour les Etats, les peuples autochtones et la société civile de collaborer afin que les droits humains des peuples autochtones soient réellement reconnus, affirmés et appliqués.